



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

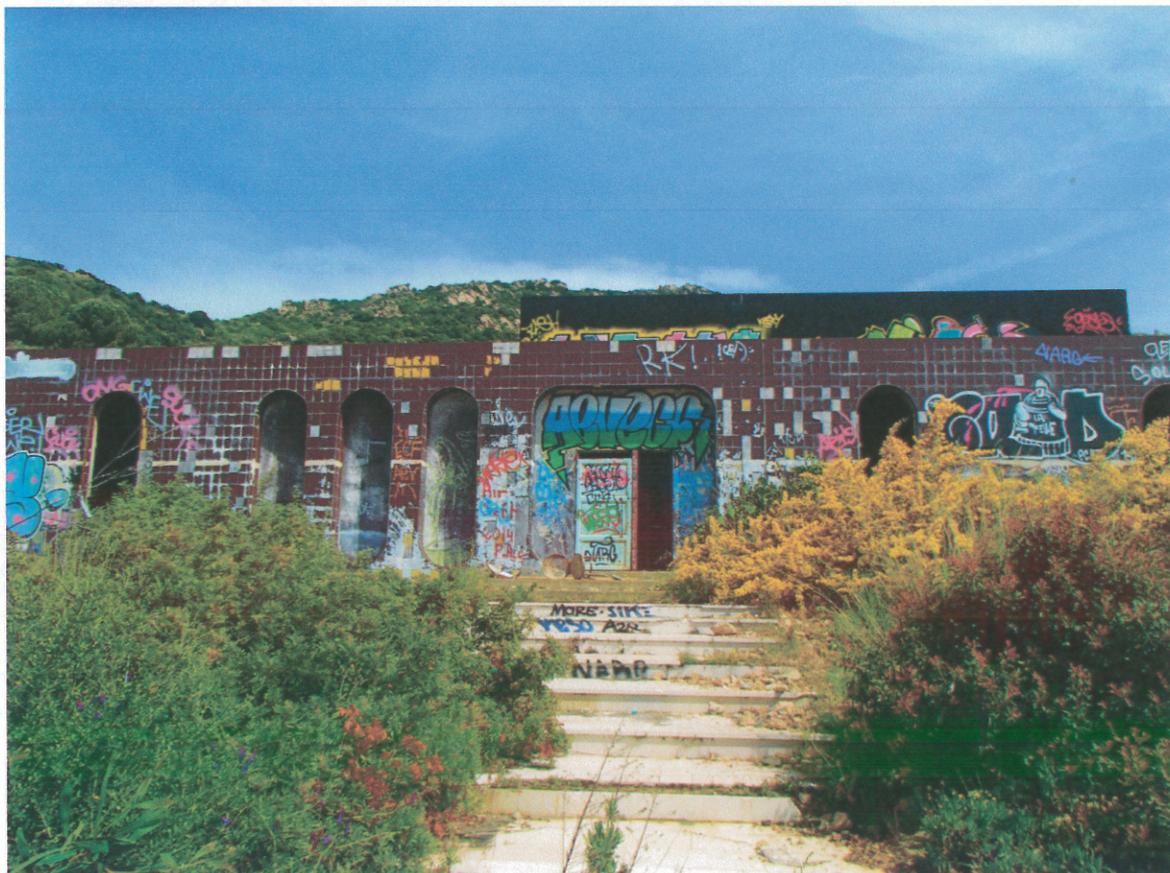
Délibération N°2015/211

Demande de subventions pour la démolition des anciens locaux FR3, au Scudo route des Sanguinaires.

M. le Maire expose à l'assemblée :

La municipalité d'Ajaccio souhaite procéder à la démolition des anciens locaux FR3 au Scudo, route des Sanguinaires.

Délabrés, abandonnés, ces bâtiments régulièrement squattés, en proie à de nombreux actes de vandalisme, constituent non seulement une tâche dans le paysage mais également un danger.



Nature des travaux

Le présent dossier porte sur les travaux suivants :

- Diagnostic amiante avant démolition
- Coordinateur SPS
- Installation coffret chantier EDF
- Installation compteur Kyrnolia
- Désamiantage
- Destruction sélective manuelle
- Démolition mécanique

Travaux	Montant HT
Diagnostic amiante avant démolition	4 350.00 €
Coordinateur SPS	1625.00 €
Installation coffret chantier EDF	5000.00 €
Installation compteur Kyrnolia	5000.00 €
Désamiantage	60 351.60 €
Travaux préparatoires	16 550.00 €
Destruction sélective manuelle	27 426.24 €
Démolition mécanique	178 200.21 €
TOTAL	298 503.05 €

Le coût des travaux est estimé à : **300 000 € HT**

Coût prévisionnel de l'opération et modalités de financement

Le coût des travaux est estimé à : 300 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Départementale conformément au plan de financement qui suit :

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération : **300 000.00 € HT**

Participation CTC (40% du montant HT) : 120 000.00 € HT

Participation CD 2A (35 % du montant HT) : 105 000.00 € HT

Part communale (25 % du montant HT) : 75 000.00 € HT

Montant €HT	Ville	%	CTC	%	CD2A	%
300 000.00 €	75 000€ HT	25 %	120 000 € HT	40 %	105 000€ HT	35%

Les crédits seront prévus au budget de la ville chapitre 23 en dépenses, et chapitre 13 en recettes.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le présent programme relatif à la démolition des anciens locaux FR3.
- D'adopter le plan de financement de l'opération.
- D'autoriser, Monsieur le Député-maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Départemental.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Nicole Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015 ;

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le plan de financement de l'opération suivant :

Montant de l'opération : **300 000.00 € HT**

Participation CTC (40% du montant HT) : 120 000.00 € HT

Participation CD 2A (35 % du montant HT) : 105 000.00 € HT

Part communale (25 % du montant HT) : 75 000.00 € HT

Les crédits seront prévus au budget de la ville chapitre 23 en dépenses, et chapitre 13 en recettes.

AUTORISE

Monsieur le Député-maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Départemental.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



The image shows a circular official seal of the Municipality of Ajaccio on the left, with the text 'MAIRIE D'AJACCIO' and '2000' visible. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150716-2015_211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2015

Publication : 16/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

